

# Le réseau de recherche en formation et travail



Université York

# Centre de recherche sur le travail et le syndicalisme

Suite 276, York Lanes Bldg  
York University  
4700 Keele Street  
North York, Ontario  
M3J 1P3  
Canada

Tél: (416) 736-5612  
Télécopieur: (416) 736-5916

# La formation professionnelle continue dans les ordres professionnels au Québec

---

*par*

*Sylvain Bourdon et  
Claude LaFlamme  
Université de Sherbrooke  
Collectif de recherche sur les  
occupation*

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LE PROJET DE RECHERCHE .....</b>	<b>1</b>
DÉBUT DES TRAVAUX.....	1
LE QUESTIONNAIRE.....	3
ANALYSE DES DONNÉES.....	3
<b>QUELQUES RÉSULTATS DESCRIPTIFS .....</b>	<b>4</b>
REGROUPEMENTS ANALYTIQUES.....	4
L'ACCÈS AUX ORDRES PROFESSIONNELS .....	5
ENGAGEMENT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.....	6
RÉFÉRENCES .....	10
<b>ANNEXE I - QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE II - ÉVOLUTION DU MEMBERSHIP DES ORDRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC, 1985-1996 .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE III - PROFIL DES NON RÉPONDANTS ET DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE.....</b>	<b>22</b>

## LE PROJET DE RECHERCHE

La demande de subvention adressée au RRFT portait sur l'"organisation de la formation professionnelle dans les organismes intermédiaires: Les syndicats et les ordres professionnels". Le projet spécifiait que dans la restructuration des segments du marché de l'emploi, la formation professionnelle est souvent présentée comme une panacée qui garantit à la fois la qualification et la flexibilité du travailleur et la compétitivité des entreprises sur le marché mondial de la production et de la consommation. Si un consensus semble se dégager sur la nécessité de la formation des travailleurs, la situation paraît fort différente en ce qui concerne l'organisation de cette formation professionnelle dans les différents secteurs économiques et segments du marché de l'emploi.

L'organisation n'est pas toujours du seul ressort des entreprises ou du système d'enseignement, mais repose sur une diversité d'organismes intermédiaires tels les syndicats et les ordres professionnels. Ces deux types d'organismes intermédiaires ont recours, entre autres et dans diverses mesures, au système d'enseignement (écoles secondaires, collèges, universités) et à des bureaux privés de consultants en tant que fournisseurs de formation.

Il nous apparaissait alors pertinent de constater l'organisation de la formation professionnelle dans ces deux types d'organismes intermédiaires, pour déterminer si elle diffère sensiblement et si elle semble mieux adaptée à une perspective de développement à long terme du marché de l'emploi dans un cas ou l'autre. À cet égard, notre intention était dans un premier temps, de documenter, dans les deux cas (ordres professionnels et syndicats) comment se fait ce recours au système d'enseignement ? Quels sont les objectifs explicites et implicites des formations dispensées ? À qui s'adressent-elles ? De quelle nature - fondamentale (formation professionnelle large) ou spécifique ( formation professionnelle sur mesure) - sont les contenus ? Et, dans un deuxième temps, l'analyse de ces formations devait permettre de répondre à ces questions: sont-elles qualifiantes et généralisables ou vouées à une utilisation immédiate et une obsolescence rapide ? Aboutissent-elles à une fermeture croissante de certaines sections du marché de l'emploi ou favorisent-elles l'insertion de nouveaux arrivants ?

### DÉBUT DES TRAVAUX

À la suite de l'obtention de la subvention (7 000 \$) du RRFT, une recherche bibliographique sur les ordres professionnels a été entreprise. Simultanément, nous sommes entrés en contact avec des représentants du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), organisme qui regroupe les ordres professionnels (43). Cet organisme étudie les problèmes généraux des ordres et fait des recommandations; propose au ministère des objectifs à poursuivre pour assurer la protection du public; est consulté par l'Office des professions et par le Ministre sur divers questions.

Le CIQ dans son mandat concernant l'étude des problèmes généraux des ordres avaient organisé en 1996 un sondage auprès des ordres professionnels sur la formation continue des membres. Suite à une entente avec le CIQ, nous avons eu accès aux données. Ces données sont vite apparues indispensables dans l'orientation de nos travaux. De plus, ces premières démarches nous ont non seulement vite révélé l'ampleur des travaux, mais montré la nécessité de se concentrer sur les ordres professionnels et reporter à plus tard l'étude de la formation dans les centrales syndicales québécoises.

Le CIQ n'est qu'un maillon dans le système professionnel québécois composé au haut de la pyramide du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, c'est-à-dire chargé de l'application du Code des professions et voit à l'adoption des modifications au Code ou aux règlements en découlant. L'Office des professions du Québec veille à ce que chaque ordre assure la protection du public; recommande la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou dissolution d'ordres existants, ainsi que des modifications aux lois qui les régissent; fait des recommandations concernant les règlements des ordres et, enfin, suggère des mesures pour assurer aux professionnels la meilleure formation possible. Le CIQ se situe dans la hiérarchie entre l'Office des professions et les ordres professionnels qui sont la cheville ouvrière de l'ensemble du système professionnel québécois.

Ces ordres assument le mandat, dévolu par le *Code des professions*, de la protection du public en contrôlant notamment l'exercice de la profession. La formation des professionnels comme l'accès à la profession deviennent à la fois des outils et des enjeux majeurs de la protection à la fois du public et des membres des ordres. D'ailleurs, on peut le constater quand on regarde attentivement un des problèmes fréquemment énoncés par les ordres responsables des professions à titre réservé. Plus précisément, ces ordres mentionnent que leur impuissance à protéger adéquatement le public réside principalement sur leurs difficultés à maintenir et à susciter l'adhésion des membres et à l'impossibilité d'assurer un contrôle adéquat de la pratique.

Ce problème peut être à la source de la loi sur les professions qui distingue deux types de professions: celles d'exercice exclusif, c'est-à-dire seuls les membres des ordres reconnus peuvent porter le titre et exercer les activités qui leur sont réservées par la loi; et celles à titre réservé où les membres n'ont pas le droit exclusif d'accomplir des activités professionnelles, mais l'utilisation du titre est limitée à eux seuls. Sur les 43 ordres professionnels reconnus par la loi québécoise, 23 sont d'exercice exclusif et 20 à titre réservé.

Parmi les dispositions du *Code des professions*, deux mécanismes importants et obligatoires ont été institués pour la protection du public: l'inspection professionnelle et la discipline. Si le premier concerne plus particulièrement la compétence des membres dans l'exercice de leur profession, le second vise davantage leur conduite professionnelle qui doit notamment être respectueuse des règles déontologiques. Plus récemment, l'Office des professions a recommandé de modifier le *Code* afin de rendre possible l'obligation de formation continue (Office des professions du Québec, 1997).

Le nombre de travailleurs sous le chapeau des ordres professionnels ne cesse d'augmenter. Il est passé de 194 872 en 1985 à 262 46 en 1996.

C'est grosso modo à l'intérieur de ce contexte que l'étude de la formation des membres des ordres professionnels prend tout son sens. Suite au sondage du CIQ nous avons élaboré un questionnaire

qui a été administré aux responsables de la formation continue de chacun des ordres professionnels.

## **LE QUESTIONNAIRE**

En résumé, notre questionnaire (Cf. Annexe I), élaboré à partir du contexte décrit ci-haut, de certaines préoccupations théoriques et de celui du CIQ, est composé de quatre grandes sections: **I.** La formation initiale. **II.** La formation professionnelle continue. **III.** L'organisation conjointe des activités de FPC. **IV.** Cloture de l'entretien. La première section traite des conditions académiques d'admission dans l'ordre professionnel et la deuxième concerne plus particulièrement l'implication de l'ordre dans des activités de formation professionnelle continue (FPC). Cette implication passe, entre autres, par l'organisation d'activités, la publicité sur ces activités, la participation des membres, le coût et la durée des activités. La troisième section constitue la pierre angulaire du questionnaire, puisqu'elle concerne plus précisément l'organisation, le contenu et la pédagogie de la FPC. Il s'agit, pour nous, de connaître comment sont organisés, négociés, dispensés les contenus de FPC avec des organismes comme les bureaux de consultant spécialisés dans la formation sur mesure, le système éducatif et les associations professionnelles. Sur cette dimension le questionnaire a été construit sous forme d'échelle de Lickert.

La dernière section a pour but d'obtenir de l'ordre les documents sur la politique de formation et le rapport annuel.

Le questionnaire a été administré au téléphone par une assistante de recherche formée à cet effet durant les mois d'avril et mai 1998. Sur les 43 ordres professionnels, 36 représentants ont été rejoints et ont accepté de répondre aux questions, ce qui donne un taux de représentativité de 84% des ordres. Les répondants regroupent 246 525 des 262 491 membres des ordres professionnels en 1996, soit un taux de représentativité de 94% des membres<sup>1</sup>.

## **ANALYSE DES DONNÉES**

La saisie des données de notre questionnaire et de l'enquête du CIQ a été effectuée sur SPSS v.6.1. Ce rapport se concentre sur la partie descriptive des analyses effectuées en limitant au minimum les éléments plus interprétatifs dont l'élaboration est présentement en cours.

L'analyse des documents (énoncés de politiques, programmes de FPC, plans de cours) acheminés par les ordres sera effectuée par une étudiante dans le cadre de sa thèse de maîtrise et par les chercheurs principaux dans le cadre de la rédaction d'un article plus approfondi à être publié dans le cadre du Réseau ou dans une revue.

---

<sup>1</sup> L'enquête du CPQ avait rejoint 39 ordres. Un seul des 43 ordres n'a été rejoint par aucune des deux enquêtes.

# QUELQUES RÉSULTATS DESCRIPTIFS

## REGROUPEMENTS ANALYTIQUES

Quelques regroupements ont été définis pour tracer un portrait général de la situation de la formation professionnelle continue dans les ordres : le statut, le secteur d'activité, la taille et le diplôme d'accès (Cf. Tableau 1). Lorsqu'ils apporteront un éclairage significatif, ces regroupements seront utilisés dans la présentation de la suite des résultats.

**Tableau 1 Regroupements analytiques**

Regroupement	Catégories	Existants (N)	Répondants (N)
Statut <sup>2</sup>	Champ exclusif	23	20
	Titre réservé	20	16
Secteur d'activité <sup>3</sup>	Droit et administration des affaires	9	7
	Génie et aménagement	9	8
	Santé et relations humaines	25	21
Taille <sup>4</sup>	Petit (<1499)	15	12
	Moyen (1500-4999)	18	15
	Gros (>5000)	10	9
Diplôme d'accès <sup>5</sup>	Pré-universitaire	11	9
	Universitaire	32	27
TOTAL		43	36

<sup>2</sup> D'après la classification de l'Office des professions (Office des professions du Québec, 1997).

<sup>3</sup> D'après la classification de l'Office des professions (Office des professions du Québec, 1997).

<sup>4</sup> D'après le nombre officiel de membres en 1996 selon les rapports annuels.

<sup>5</sup> Niveau du diplôme exigé comme condition de base d'admission à l'ordre, d'après les informations recueillies lors de l'enquête et les rapports annuels.

## L'ACCÈS AUX ORDRES PROFESSIONNELS

Les ordres professionnels regroupaient un total de 262 496 membres en 1996, soit 7,2% de la population active du Québec. Ce nombre est globalement de 35% supérieur à ce qu'il était en 1985 (Cf. Annexe II). Rappelons que pendant la même période, la population active du Québec augmentait de seulement 1,5%. Le membership des ordres à champ exclusif a moins augmenté que celui des ordres à titre réservé (31% vs 43%). De même, on observe de fortes variations ( $\sigma=41$ ) entre les ordres, certains ayant perdu jusqu'à 23% de leurs membres et d'autres ayant augmenté leur adhérents de 181%.

Au chapitre de la formation initiale, 32 des 43 ordres professionnels exigent des nouveaux membres un diplôme universitaire, dont 23 un baccalauréat spécialisé, 3 une maîtrise et 6 un doctorat. Parmi les 11 autres, 9 exigent un diplôme d'études collégiales et 2 un diplôme du secondaire professionnel.

Parmi les 36 ordres ayant répondu, 24 exigent des conditions supplémentaires au diplôme pour devenir membres. Parmi eux, 18 exigent un ou des examens d'entrée, 5 exigent de la formation supplémentaire, 14 un stage professionnel ou de l'expérience et 2 exigent un certificat de qualité du français. Les ordres à champ exclusif sont proportionnellement plus nombreux à imposer des conditions supplémentaires d'accès que les ordres à titre réservé (17/20 vs 7/16) tout comme le sont les ordres des secteurs du Droit et administration des affaires (7/7) et du Génie et aménagement (7/8) par rapport aux ordres du secteur de la Santé et des relations humaines (10/21).

**Tableau 2 Conditions supplémentaire d'accès à l'ordre (N=36)**

Catégories	Oui	Non
Champ exclusif	17	3
Titre réservé	7	9
Droit et administration des affaires	7	0
Génie et aménagement	7	1
Santé et relations humaines	10	11
Petit (<1499)	8	4
Moyen (1500-4999)	10	5
Gros (>5000)	6	3
Pré-universitaire	4	5
Universitaire	20	7

Parmi les ordres qui exigent un examen d'entrée, les taux de réussite en 1997 varient de 40% à 100% ( $\mu=77\%$ ,  $\sigma=21\%$ ). Le taux de réussite moyen est plus élevé chez les ordres à champ exclusif (81% vs 64% titre réservé), dans le secteur de la Santé et des relations humaines (92% vs 72% Droit et administration des affaires et 61% Génie et aménagement) et chez les ordres exigeant une formation pré-universitaire (94% vs 72%).

## **ENGAGEMENT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Tous les ordres qui ont répondu sont impliqués dans la FPC de leurs membres. Cet engagement date d'une durée variable, certains ne le sont que depuis tout récemment alors que d'autres le sont depuis une trentaine d'années pour une moyenne d'engagement de 13 ans ( $\sigma=8,6$  ans). Un peu plus de la moitié des ordres (18/33) ont une politique formelle de formation professionnelle continue.

Tous les ordres font de la publicité pour leurs activités de FPC. Pour ce faire, 24 utilisent leur journal interne, 22 distribuent des dépliants publicitaires et 17 mettent à la disposition de leurs membres un répertoire des activités de formation continue. Par ailleurs, plusieurs ordres (29/35) informent leurs membres à propos d'activités de FPC qui ne sont pas sous leur gouverne, principalement des activités offertes par les collèges et universités (23/34), mais aussi par des bureaux de consultants (13/34), des fabricants et distributeurs de matériel spécialisé (11/34), des associations professionnelles et syndicats (14/34), d'autres ordres professionnels (4/34), des organismes para-publics (1/34) et des pairs (2/34).

Une large majorité des ordres (29/32) organisent des colloques périodiques. La plupart organisent des colloques annuels (19), certains aux deux ans (5) ou deux ans et demi (1) et d'autres plus fréquemment, soit deux fois (2) ou même 14 à 15 fois par an (1).

En moyenne, le nombre de membres qui participent annuellement aux activités de FPC organisées par les ordres équivaut à 34% du total des membres. On observe toutefois une très grande variation de ce taux de participation avec un minimum rapporté de moins de 1% à un maximum de 97%. La plus grande différence à l'intérieur des regroupements en ce domaine est observée entre les ordres à champ exclusif (46%) et les ordres à titre réservé (17%).

Parmi les participants, la proportion de ceux qui s'inscrivent à la suite d'une obligation ou d'une recommandation de l'inspection professionnelle est nulle chez 15 des 28 ordres qui ont fourni cette information, alors qu'elle varie de 1 à 5% chez 12 ordres et qu'elle peut aller jusqu'à 10% chez seulement un d'entre eux.

Une très grande majorité des ordres (33/36) ont mentionné que les activités de FPC qu'elles organisent durent en général de 1 à 3 jours. Deux ordres organisent des activités qui s'étendent en général sur 4 jours et plus alors celles d'un autre durent en général de 1/2 à une journée.

Au cours des trois dernières années, 23 ordres ont organisé des activités de FPC sans l'apport d'aucun autre organisme et 18 en ont organisé conjointement avec au moins un autre organisme (Tableau 3).



**Tableau 3 Associations dans l'organisation des activités de formation professionnelle continue**

Catégories	Ordre seul	Ordre avec autre organisme
Champ exclusif	12	9
Titre réservé	11	9
Droit et administration des affaires	5	2
Génie et aménagement	5	5
Santé et relations humaines	13	11
Petit (<1499)	9	6
Moyen (1500-4999)	12	7
Gros (>5000)	2	5
Pré-universitaire	4	3
Universitaire	19	15
TOTAL <sup>6</sup>	23	18

Au cours des trois dernières années, les activités organisées par les ordres sans l'apport d'autres organismes ( $\mu=77/\text{ordre}$ ) ont été quatre fois plus nombreuses que le nombre d'activités organisées avec d'autres organismes ( $\mu=19/\text{ordre}$ ).

Parmi les organismes avec lesquels les ordres s'associent, les plus souvent mentionnés sont les universités (Tableau 4). Suivent les associations professionnelles et syndicats, les bureaux de consultants, les fabricants et distributeurs de matériel, les collèges, et des organismes divers dont d'autres ordres professionnels.

<sup>6</sup> Le total dépasse 36 répondants car 12 ordres organisent certaines activités seul et d'autres en association.

**Tableau 4 Types d'organismes associés à l'organisation des activités de formation professionnelle continue**

Type d'organisme	Ordres associés (N)	N. d'activités par ordre ( $\mu$ )	N. d'organismes différents ( $\mu$ )
Universités	13	16	1,4
Associations professionnelles et syndicats	8	21	6,0
Bureaux de consultants	5	3	1,6
Fabricants et distributeurs de matériel	3	68	5,7
Collèges	2	3	8,0
Autres organismes	4	3	2

Le nombre d'activités organisées en association avec chaque type d'organisme au cours des trois dernières années modifie toutefois cet ordre. Les ordres qui organisent des activités avec des fabricants et distributeurs de matériel en organisent en moyenne (N. d'activités par ordre ( $\mu$ )) plus avec eux que ceux qui en organisent avec tout autre type d'organisme. Le nombre moyen d'activités organisées avec des bureaux de consultants, des collèges et des organismes autres est le plus faible. À l'intérieur de chaque catégorie, les collèges viennent en tête du nombre d'organismes différents avec lesquels s'associent les ordres (N. d'organismes différents ( $\mu$ )). Suivent les associations professionnelles et syndicats et les fabricants et distributeurs de matériel. Les ordres qui organisent des activités de FPC avec des universités ou des bureaux de consultants privilégient donc le plus souvent un ou deux organismes alors qu'ils multiplient associations avec les autres types d'organismes.

Les remarques suivantes concernent les activités de FPC organisées conjointement par les ordres et d'autres organismes. Le questionnaire comportait une série de 24 questions avec échelles d'appréciation<sup>7</sup> portant sur divers aspects de l'organisation, du contenu et de l'évaluation de ces activités qui était répétée pour chacune des catégories d'organisme avec lequel l'ordre avait oeuvré au cours des trois dernières années. Étant donné les petits nombres de pairages pour chacun de ces types d'organismes, deux grandes catégories ont été créées, les établissements d'enseignement (collèges et universités) et les organismes hors système d'enseignement (associations professionnelles, syndicats, bureaux de consultants, fabricants et distributeurs de matériel et autres).

Les contenus des activités de FPC sont presque toujours facile à négocier avec les organismes associés ( $i=3,5$ ). Les établissements d'enseignements sont plus souvent intéressés par des contenus à caractère théorique ( $i=2,9$  vs 2,4) et les autres organismes par des contenus pratiques ( $i=2,6$  vs 3.0). Autant avec les établissements d'enseignement qu'avec les autres organismes, les

<sup>7</sup> Les indices (i) utilisés ci-après sont fondés sur les pondérations suivantes: Jamais=1; Rarement=2; Souvent=3; Toujours=4.

contenus sont le plus souvent élaborés de manière conjointe (i=3,4). Un peu moins souvent l'ordre passe une commande à l'organisme (i=2,9) et plus rarement (i=2,2) l'activité est sélectionnée dans une banque déjà élaborée par l'organisme.

Le niveau de satisfaction quant à la qualité des contenus, aux moyens pédagogiques et aux ressources disponibles est très élevé avec tous les types d'organismes, mais on peut observer quelques différences légères. Même si globalement les contenus sont presque toujours à la fine pointe de la discipline (i=3,5), les établissements d'enseignement dispensent plus souvent des contenus au niveau suffisamment élevé (i=3,5 vs 3,3) alors que les autres organismes utilisent plus souvent des outils pédagogiques variés (i=3,2 vs 3,0), des pédagogies appropriées aux besoins des membres (i=3,2 vs 3,5) et leurs ressources enseignantes sont plus disponibles pour l'encadrement (i=3,3 vs 3,0).

L'organisation des activités se fait moins souvent de manière rapide et efficace avec les établissements d'enseignement (i=2,9 vs 3,5) et ils fournissent moins souvent l'équipement appropriée (i=3,1 vs 3,6) et les ressources humaines (i=3,3 vs 3,6) suffisantes pour répondre aux besoins. Ceux-ci sont toutefois plus souvent disposés à accommoder les membres en région (2,7 vs 2,3).

À l'issue des activités de FPC, la satisfaction des participants fait très souvent l'objet d'une évaluation de la part des établissements d'enseignement et assez souvent de la part des autres organismes. Cette évaluation est le plus souvent écrite (i=3,4), mais peut aussi à l'occasion être informelle (i=2,5).

Des attestations de participation sont fournies irrégulièrement, légèrement plus souvent par l'ordre (i=2,9) que par les organismes associés (2,5). Les établissements d'enseignement fournissent des attestations plus souvent que les autres organismes (2,7 vs 2,4).

Les apprentissages réalisés par les participants sont pour leur part rarement évalués (i=2), autant par les établissements d'enseignement que par les autres organismes.

## **RÉFÉRENCES**

Office des professions du Québec. (1997). *Le système professionnel québécois de l'an 2000*:  
Office des professions du Québec.

## **ANNEXE I - QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE**

# CRO

Collectif de recherche sur les occupations

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ORGANISÉE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS

### Questionnaire téléphonique

Version 1.0

98/03/11

Préparé par

Sylvain Bourdon

Claude Laflamme

Ordre \_\_\_\_\_

Répondant \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Date de l'entretien \_\_\_\_\_



## II- FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Quand on parle d'implication de l'Ordre dans une activité de formation professionnelle continue, on entend que celui-ci commande, contrôle ou organise une activité donnée.

2. L'Ordre est-il impliqué dans des activités de formation professionnelle continue (FPC) pour ses membres?

Oui Depuis quand? \_\_\_\_\_

Non Pourquoi? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ [Si **Non**, passer à la partie IV]

3. Comment publicisez-vous ces activités de FPC?

Journal interne

Dépliant publicitaire

Autre \_\_\_\_\_

4. En moyenne combien de membres participent à ces activités?

N= \_\_\_\_\_

5. Quelle est la proportion de participants qui s'inscrivent à ces activités par obligation ou recommandation de l'inspection professionnelle?

%= \_\_\_\_\_

6. En général, combien de jours durent les activités de FPC?

de 1 à 3 jours

de 4 jours et plus

7. En général, quels sont les coûts d'inscription à une activité?

\_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ \$/jour



### III- ORGANISATION CONJOINTE DES ACTIVITÉS DE FPC

Certains ordres organisent des activités de FPC conjointement avec d'autres organismes comme par exemple des maisons d'enseignement, des bureaux de consultants, des associations professionnelles ou des entreprises oeuvrant dans leurs domaines.

8. Au cours des trois dernières années, combien d'activités de FPC avez-vous organisé **sans l'apport** d'aucun autre organisme?

N= \_\_\_\_\_

9. Au cours des trois dernières années, combien d'activités de FPC avez-vous organisé **conjointement avec** d'autres organismes?

N= \_\_\_\_\_ [Si 0, passer à la partie IV]

10. Au cours des trois dernières années, combien d'activités de FPC avez-vous organisé conjointement avec chacun des types d'organismes suivants?

**N 10**

**N 11**

_____	Bureaux de consultants	_____
_____	Associations professionnelles et syndicats	_____
_____	Fabriquants ou distributeurs de matériel et d'instruments spécialisés (inclut médicaments)	_____
_____	Universités	_____
_____	Collèges	_____
_____	Autres (Préciser) _____	_____

[**Vérifier** si le total des N 10 concorde avec N9; sinon, demander de rectifier]

11. Pour chacun de ces types d'organisme, avec combien d'organisme différent avez-vous organisé des activités de FPC au cours des trois dernières années? [Réponses colonne de droite]

Si mention **Bureaux de consultants** à Q10

\* **NOTA: Cette section est reproduite pour chacune des catégories d'organisme de la question 10**

- Quand vous organisez une activité de FPC conjointement avec des **Bureaux de consultants**, affirmeriez-vous que jamais, rarement, souvent, toujours...

	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
12. Il est facile de négocier le contenu de la FPC avec ce type d'organisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Ce type d'organisme est surtout intéressé par des contenus à caractère théorique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Ce type d'organisme est surtout intéressé par des contenus à caractère pratique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Les contenus dispensés sont à la fine pointe de la discipline	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. La pédagogie utilisée convient aux besoins des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Les contenus dispensés sont d'un niveau suffisamment élevés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Les contenus dispensés sont suffisamment pratiques pour les besoins des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Les ressources enseignantes sont suffisamment disponibles pour encadrer les membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20. Les ressources enseignantes sont compétentes pour assurer la qualité des activités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Vous passez une commande spécifique à l'organisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Vous sélectionnez une activité dans une banque d'activités déjà élaborée par l'organisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23. Les contenus des activités de FPC sont décidés conjointement avec l'organisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24. L'organisation d'activités se fait rapidement et efficacement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Ce type d'organisme fournit l'équipement approprié et récent pour répondre à nos besoins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Ce type d'organisme fournit les ressources humaines suffisantes pour répondre à nos besoins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27. Ce type d'organisme fournit un plan écrit détaillé de l'activité aux participants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si mention **Bureaux de consultants** à Q10

- |  | Jamais                   | Rarement                 | Souvent                  | Toujours                 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 28. Ce type d'organisme est disposé à accommoder nos membres en région                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 29. Ce type d'organisme utilise des modes pédagogiques variés (vidéo, mises en situation...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 30. La satisfaction des participants à l'activité est évaluée de manière formelle, par écrit | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 31. La satisfaction des participants à l'activité est évaluée de manière informelle          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 32. L'Ordre fournit une attestation aux participants à l'activité                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 33. Ce type d'organisme fournit une attestation aux participants à l'activité                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 34. Les apprentissages réalisés au cours de l'activité sont évalués                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

[Si jamais à Q34, passer au type d'organisme suivant ou à la partie IV]

35. Qui est responsable de l'évaluation des apprentissages réalisés au cours de l'activité?

- L'Ordre
- L'organisme
- Autre \_\_\_\_\_

- |   | Très<br>insatisfait      | Plutôt<br>insatisfait    | Plutôt<br>satisfait      | Très<br>satisfait        |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 36. Êtes-vous très insatisfait, plutôt insatisfait, plutôt satisfait ou très satisfait de la façon dont sont évalués les apprentissages dans ces activités? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

#### IV- CLOTURE DE L'ENTRETIEN

37. Votre ordre a-t-il mis en place une politique de formation professionnelle continue?

- Oui Depuis quand? \_\_\_\_\_
- Non Pourquoi? \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

38. Votre ordre organise-t-il un colloque annuel ou périodique?

- Oui Depuis quand? \_\_\_\_\_
- Fréquence \_\_\_\_\_
- Non \_\_\_\_\_

39. Informez-vous vos membres des activités de FPC offertes par d'autres organismes?

- Non
- Oui Par quels organismes?
- Activités offertes par les cegeps et les universités
  - Activités offertes par des bureaux de consultants
  - Activités offertes par des fabricants ou distributeurs de matériel et d'instruments spécialisés (inclut médicaments)

40. Acceptez-vous de nous faire parvenir les documents suivants

- Les plans de cours (une description des activités)
- La programmation annuelle des 2 dernières années
- La programmation des prochaines années
- Votre politique de formation continue
- Le dernier rapport annuel de votre ordre

Mode de transmission

- Par courrier                      Collectif de recherche sur les occupations  
Faculté d'éducation  
Université de Sherbrooke  
2500, boul. Université  
Sherbrooke, Québec J1K 2R1
- Par télécopieur                      (819) 821-6957

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION.

**ANNEXE II - ÉVOLUTION DU MEMBERSHIP DES  
ORDRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC, 1985-1996**

## ÉVOLUTION DU MEMBERSHIP DES ORDRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC, 1985-1996

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Δ 1985-96
Acupuncteurs												461	Nd
Adm. A.	1 892	1 981	2 034	2 025	2 070	2 237	2 352	2 576	3 085	3 155	3 312	3 396	79%
Agronomes	2 641	2 695	2 815	2 678	3 079	3 087	3 194	3 226	3 213	3 237	3 175	2 955	12%
Architectes	1 960	2 064	2 154	2 259	2 389	2 445	2 534	2 601	2 660	2 717	2 764	2 603	33%
Arpenteurs-géo.	844	865	883	837	867	883	926	930	945	971	990	958	14%
Audioprothésistes	96	102	114	128	136	144	142	145	148	157	170	172	79%
Avocats	10 279	10 811	11 381	12 066	12 607	13 225	13 823	14 432	15 035	15 784	16 344	16 706	63%
Chimistes	2 106	2 117	2 143	2 266	2 365	2 417	2 525	2 747	2 836	2 858	2 845	2 827	34%
Chiropraticiens	644	669	680	714	739	695	750	775	790	810	827	845	31%
C.A.	10 241	10 724	11 308	11 930	12 594	13 223	13 751	14 242	14 645	15 046	15 384	15 613	52%
C.G.A.	3 826	4 097	4 107	4 335	4 335	4 843	5 058	5 193	5 451	5 672	5 896	6 147	61%
C.M.A.	2 223	2 332	2 438	2 545	2 628	2 701	2 824	2 905	3 067	3 227	3 393	3 573	61%
C.O.	1 346	1 378	1 386	1 369	1 418	1 482	1 495	1 523	1 581	1 660	1 746	1 832	36%
C.R.I.	870	738	725	1 008	1 044	1 119	789	805		998	1 044	1 074	23%
Dentistes	2 782	2 859	3 032	3 012	3 087	3 134	3 187	3 294	3 383	3 463	3 547	3 634	31%
Denturologistes	845	850	847	855	883	890	891	909	917	929	912	917	9%
Diététistes	1 247	1 326	1 404	1 451	1 550	1 620	1 706	1 748	1 803	1 815	1 896	1 924	54%
Ergothérapeutes	701	775	841	933	1 032	1 191	1 311	1 393	1 558	1 667	1 821	1 968	181%
Évaluateurs ag.	969	959	932	944	956	974	951	1 033	1 035	1 067	1 076	1 081	12%
Huissiers												711	Nd
Hygiénistes dent.	1 185	1 324	1 451	1 445	1 670	1 855	2 100	2 284	2 439	2 595	2 736	2 951	149%
Infirmières	58 505	55 219	56 447	57 548	58 701	60 185	62 407	63 712	65 021	65 850	66 715	67 279	15%
Infirmières auxil.	19 040	18 917	20 517	20 029	19 834	19 735	19 761	19 565	19 667	19 693	19 519	19 283	1%
Ingénieurs	25 452	26 358	27 462	29 753	31 090	32 389	33 764	35 689	37 384	38 988	40 441	41 584	63%
Ingénieurs forest.	1 512	1 548	1 576	1 650	1 722	1 789	1 803	1 826	1 832	1 866	1 888	1 927	27%
Inhalothérapeutes	1 234	1 443	1 544	1 374	1 528	1 602	1 816	1 725	1 808	1 926		2 329	89%
Médecins	14 889	15 249	15 686	16 182	16 564	16 495	16 557	16 625	16 754	16 938	16 885	17 072	15%
Médecins vét.	1 174	1 203	1 220	1 276	1 361	1 384	1 449	1 471	1 516	1 570	1 619	1 648	40%
Notaires	2 787	2 843	2 939	3 016	3 164	3 303	3 421	3 488	3 498	3 456	3 423	3 347	20%
Opticiens	469	491	511	524	556	592	616	659	711	744	766	805	72%
Optométristes	874	901	933	967	1 004	1 039	1 067	1 089	1 124	1 159	1 170	1 194	37%
Ortho/audio	443	481	482	474	488	558	608	665	695	753	815	872	97%
Pharmaciens	3 891	4 102	4 154	4 229	4 404	4 540	4 708	4 860	4 990	5 120		5 396	39%
Physio	1 427	1 586	1 665	1 791	1 892	2 056	2 234	2 427	2 563	2 661	2 797	2 943	106%
Podiatres	115	115	101	102	101	97	101	98	100	98		88	-23%
Psychologues	3 176	3 451	3 728	4 030	4 313	4 637	4 936	5 217	5 552	5 763	5 921	6 053	91%
Tech. dentaires	252	241	269	274	274	287	303	302	323	307	328	371	47%
Tech. médicaux	1 993	2 023	2 100	2 014	2 094	2 258	2 293	2 342	2 376	2 500	2 463	2 424	22%
Tech. radiologie	5 810	4 999	4 585	4 674	4 822	4 854	4 656	4 529	4 340	4 519	5 129	5 604	-4%
Tech. prof.	2 824	3 464	3 544	3 117	3 231	3 500	3 356	3 386	3 521	3 606	3 678	3 730	32%
Traducteurs									1 431	1 460	1 487	1 463	Nd
Trav. sociaux	2005	2 102	2 154	2 197	2 303	2 503	2 721	3 055	3 365	3 681	3 725	4 088	104%
Urbanistes	303	354	364	409	454	492	524	551	569	656	686	648	114%
<b>TOTAL</b>	<b>194872</b>	<b>195756</b>	<b>202656</b>	<b>208430</b>	<b>215349</b>	<b>222460</b>	<b>229410</b>	<b>236042</b>	<b>243731</b>	<b>251142</b>	<b>249333</b>	<b>262496</b>	<b>35%</b>

## **ANNEXE III - PROFIL DES NON RÉPONDANTS ET DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE**



## Profil des non répondants et des répondants à l'enquête

Ordre <sup>8</sup>	Statut		Sect. d'activité			Taille			Dipl. d'accès	
	Champ exclusif	Titre réservé	Droit et adm.	Génie & amén.	Santé et re. hum.	<1499	500-4999	>5000	Pré-univ.	Univ.
Acupuncteurs	•				•	•			•	
Adm. A.		•	•				•			•
Agronomes	•			•			•			•
Architectes	•			•			•			•
Arpenteurs-géo.	•			•		•				•
Audioprothésistes	•				•	•			•	
Avocats	•		•					•		•
Chimistes	•		•					•		•
<i>Chiropraticiens</i>		•	•					•		•
C.A.		•	•				•			•
C.G.A.		•			•		•			•
C.M.A.		•	•			•				•
C.O.	•			•			•			•
C.R.I.	•				•	•				•
Dentistes	•				•		•			•
<i>Denturologistes</i>	•				•	•			•	
Diététistes		•			•		•			•
Ergothérapeutes		•			•		•			•
Évaluateurs ag.		•		•		•				•
Huissiers	•		•			•			•	
Hygiénistes dent.		•			•		•			•
Infirmières	•				•			•	•	
Infirmières auxil.		•			•			•		•
Ingénieurs	•			•				•		•
Ingénieurs forest.	•			•			•			•
<i>Inhalothérapeutes</i>		•			•		•		•	
Médecins	•				•			•		•
Médecins vét.	•				•		•			•
Notaires	•		•				•			•
Opticiens	•				•	•			•	
Optométristes	•				•	•				•
Ortho/audio		•			•	•				•
Pharmaciens	•				•			•		•
Physio		•			•		•			•
Podiatres	•				•	•				•
Psychologues		•			•			•		•
Tech. dentaires		•			•	•			•	
Tech. médicaux		•			•		•		•	
Tech. radiologie		•		•				•	•	
Tech. prof.	•				•		•		•	
Traducteurs		•	•			•				•
Trav. sociaux		•			•		•			•
Urbanistes		•		•		•				•

<sup>8</sup> Les ordres non rejoint par l'enquête sont en italiques.